



Commune de SCIENTRIER

Délibération n°006/2026 ÉLECTION DES ADJOINTS

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Votants : 15

Délibération adoptée à la majorité

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 3 (BRON.I,
DEAGE.P, DAKIN-GARVAL.S)

L'an deux mille vingt-six, et le vingt mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en salle de conseil à SCIENTRIER, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BARBIER.

Présents : APLINCOURT Gilles, BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BIANCO Lydie, BRANTUS Élodie, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, GAUDIN Hervé, HENNI Nour-Eddine, JOYE Michel

Absents :**Absents excusés :** RIVET Jimmy, JEANTET Sophie**Procurations :** Sandra FLOQUET pour Sophie JEANTET et Gilles APLINCOURT pour Jimmy RIVET**Secrétaire de séance :** Nadège DESALMAND

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L.2122-4-1 et L. 2122-7-2 ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant d'adjoints à désigner ;

Considérant que l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à la présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci ;

Considérant qu'à l'issue du délai de dépôt, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée ;

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection des adjoints au maire à bulletin secret.

Monsieur le Maire proclame les résultats suivants :

- Nombre de bulletins déposés : 15
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue requise : 8
- Résultats : La liste menée par Sandra FLOQUET a obtenu 12 voix.

Sont donc proclamés élus et inscrits à l'ordre du tableau des adjoints :

- 1ère Adjointe : Sandra FLOQUET
- 2ème Adjoint : Michel JOYE
- 3ème Adjointe : Sarah BARBIER
- 4ème Adjoint : Hervé GAUDIN

Le secrétaire de séance

Nadège DESALMAND

Le Maire

Daniel BARBIER

